

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 2décembre 2025

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés : MM. Éric BAZET, pouvoir Mme LEPILLER,
Mme Monique CATON pouvoir Th. LEPILLER,
M. Alain DUVAL 1er adjoint, pouvoir F. LEPEUPLE

Absent : M. Antonio ALVES HELENO,
Secrétaire de séance : M. François LEPEUPLE

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du P.V. du 21 août 2025,**
- 2) **Encaissement Chèque Association vestiaire vallée Epte (Délib.),**
- 3) **CFU (Délib.),**
- 4) **Bons d'achat Noël des enfants (Délib.),**
- 5) **Convention groupement de commandes CCVN Véolia (Délib.),**
- 6) **Accueil Jeune enfant CCVN (Délib.),**
- 7) **Recensement population – recenseur / coordonnateur (Délib.),**
- 8) **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure (Délib.),**
- 9) **Budget eau - Avenant délégation service public (Délib.),**
- 10) **Budget eau – Non-valeurs (Délib.),**
- 11) **Budget eau - Provisions pour créances douteuses (Délib.),**
- 12) **Budget eau - Inventaire et durée d'amortissement (Délib.),**
- 13) **Problématique coulée de Boue (information),**
- 14) **Stérilisation des chats (information),**
- 15) **Questions orales.**

1) Approbation du P.V. du 21 août 2025,

Le PROCES VERBAL du 21/08/2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Encaissement Chèque Association Vestiaire Vallée Epte (Délib.)

Madame le Maire remercie l'**Association Vestiaire de l'Epte** et en particulier **Mme DELACOURT**, trésorière, pour ce don généreux.

Elle rappelle que cette association de bénévoles recueille tous vêtements en état correct pour en faire bénéficier des personnes en difficulté.

Elle demande au conseil municipal d'accepter un chèque de 500 €.

Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité des votants.

3) Compte Financier Unique (CFU) (Délib.)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur (le conseil municipal) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le passage au Compte financier Unique pour l'année budgétaire 2026.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

4) Bons d'achat Noël des enfants (Délib.)

Madame le Maire présente le montant des bons d'achat de Noël pour les enfants de la commune qui n'ont pas choisi un jouet dans le catalogue 2025 disponible en mairie.

Ces bons d'achat, fonction de l'âge de l'enfant, seront de

- 35 € pour les enfants de 5 ans au plus ;
- 40 € pour les enfants de 6 à 9 ans ;
- 45 € pour les enfants de 10 à 12 ans.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

5) Convention groupement de commandes CCVN Véolia (Délib.)

Madame le Maire présente la convention de groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des défenses incendie de la commune passée entre la CCVN et VEOLIA.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

6) Accueil Jeune enfant CCVN (Délib.)

Madame le Maire présente le projet d'accueil des jeunes enfants du territoire de la CCVN.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

7) Recensement population – recenseur / coordonnateur (Délib.)

Le recensement des populations des communes de moins de 10 000 habitants est réalisé par l'INSEE tous les 5 ans. Il permet de mieux connaître et anticiper les besoins des communes et de fixer la dotation générale de fonctionnement (DGF) qui est une des principales sources de financement des communes.

La réponse au questionnaire de l'INSEE est obligatoire et strictement confidentielle.

Un coordonnateur de l'enquête de recensement doit être désigné.

Ses missions consistent à mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique, organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Elle sera l'interlocutrice unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Un agent recenseur doit être désigné.
Ses missions consistent à repérer et recenser les habitants.

Les déclarations devront être effectuées du 15 janvier au 14 février directement par moyens informatiques individuels ou encore sur « support papier » avec l'aide éventuelle de l'Agent Recenseur et l'appui de l'agent Coordonnateur.

Mme le Maire propose de nommer :

- AGENT COORDONNATEUR : Mme Déborah HAMIER, secrétaire de la mairie,
- AGENT RECENSEUR : Mme Anne IHARASSARY, agent d'entretien.

Pour cette mission supplémentaire de revaloriser leur régime indemnitaire.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

8) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure (Délib.).

Mme le Maire propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG de l'Eure.

Ce contrat permet d'indemniser les collaborateurs non titulaires de la commune en cas d'accident du travail.

Et à cette fin, le Conseil

AUTORISE madame le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

9) Budget eau - Avenant délégation service public (Délib.).

Le contrat tripartite entre Saint-Clair sur Epte, Guerny et SUEZ arrivant à son terme fin 2025, il est proposé au conseil de renouveler ce contrat, dans les mêmes termes, jusqu'à fin 2026.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

10) Budget eau – Non-valeurs (Délib.).

F. LEPEUPLE présente une liste de créances non recouvrées depuis plusieurs années malgré les tentatives de recouvrement faites par la Trésorerie et des Commissaires de Justice.

Il convient de déclarer ces créances en NON-VALEUR comptabilisées comme des charges d'un montant total de 74.10 €.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

11) Budget eau - Provisions pour créances douteuses (Délib.).

F. LEPEUPLE présente la liste des créances non recouvrées depuis plusieurs années malgré les tentatives de recouvrement faites par la Trésorerie et des Commissaires de Justice.

Ces créances présentent un risque de non-recouvrement qui justifie d'en provisionner une partie chaque année soit 709.96 € pour l'exercice 2025.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

12) Budget eau - Inventaire et durée d'amortissement (Délib.).

F. LEPEUPLE rappelle qu'une mise à jour des actifs du Sce Eau a été décidée par délibération du 09/12/2024 décidant de transférer au budget de la commune les immobilisations de défense incendie, d'assainissement individuel de l'ancienne gare et de l'ancienne mairie et de mettre à jour les libellés et les durées d'amortissement. La plupart de ces corrections sont été réalisées mais d'autres doivent encore être effectuées :

- Le poteau incendie 15 rue de l'église n'a pas été transféré (Valeur brute 2 484.41; Amortissement 1 591.20).

- Deux valeurs d'amortissement (1 294.31 € et 301.96 €) subsistant dans les comptes de ce Service, doivent être annulées, les données de base (N° inventaire, libellés et valeurs brutes) ayant disparu.

Ces mises à jour nécessitent la décision modificative du budget (DM) proposée.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

13) Problématique coulée de Boue (information).

Mme le Maire informe qu'une réunion avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte et les agriculteurs de Guerny sera organisée pour rechercher des solutions aux ruissellements de boue provenant des terres en culture par fortes pluies comme cela s'est produit en juin 2025.

14) Stérilisation des chats (information).

Il est demandé à Mme le Maire de s'informer sur les dispositifs prévus pour limiter, par stérilisation, la prolifération des chats errants.

15) Questions orales.

Mme le Maire informe le conseil d'un problème d'écoulement d'eaux de ruissellement polluées en provenance de la route 14 en traversée de Château/Epte déversé dans un bras de l'Epte sur une propriété privée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 40 mn.